

Siège social : **LIBAUD SAS**
 17024 LA ROCHELLE

 Établissement : **LIBAUD**
 2 AVENUE DE PALARIN
 31120 PORTET SUR GARONNE

MARQUE NF - ÉLÉMENTS EN BÉTON POUR RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SANS PRESSION
DÉCISION D'ADMISSION N°007.058 du 17/01/20
DÉCISION DE RECONDUCTION N°007.061 du 16/01/24

Cette décision atteste, après évaluation, que les regards de visite désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 120 Éléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression** (consultable et téléchargeable sur le site www.cerib.com), à la norme **NF EN 1917:2003** et au système de classification des regards **NF P 16-346-2:2003** (les spécifications sur ces produits sont rappelées en annexe).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 120, pour les produits désignés ci-après.

Pour le CERIB



Cédric FRANCOU

Le Responsable des activités de certification

31N033

Code interne : A - B/3 - G/3 - O

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les principales exigences du référentiel de certification sont rappelées en annexe.

Ce certificat comporte 4 pages.

Correspondant :

Christophe BATY

Tél.: 02 37 18 48 91

E-mail : c.baty@cerib.com

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Signification de la ligne code interne :

O => une page observation est annexée au présent certificat

A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie

B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

MARQUE NF - ÉLÉMENTS EN BÉTON POUR RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SANS PRESSION
**Établissement : LIBAUD
31120 PORTET SUR GARONNE**
Liste des produits certifiés
Décision n°007.061
Regard de visite

Page : 2

Type d'élément	Echelon	Diamètre principal (mm)	Hauteur utile (mm)	Diamètre de sortie (mm)	Nature du matériau de sortie	Type(s) joint pour la colonne	Type(s) joint pour sortie	Complément gamme avec usine N°	Appellation commerciale
REHAUSSE SOUS CADRE	/	1000	100-150-200	/	/	/	/	/	/
DALLE REDUCTRICE	/	1000	150-200	/	/	/	/	/	/
TETE REDUCTRICE	SANS	1000	450	/	/	Plastomère	/	/	/
TETE REDUCTRICE	AVEC-SANS	1000	700-1000-1300	/	/	Plastomère ou Glissant talon lèvre	/	/	/
ELEMENT DROIT	AVEC-SANS	1000	300-600-900-1200	/	/	Plastomère ou Glissant talon lèvre	/	/	/
ELEMENT DROIT	/	1000	/	325	/	Plastomère ou Glissant talon lèvre	/	/	/
ELEMENT DE FOND PLAT	/	1000	/	160-200	PVC	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Glissant talon lèvre	/	/
ELEMENT DE FOND PLAT	/	1000	/	150-200	FONTE	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Glissant talon lèvre	/	/
ELEMENT DE FOND PLAT	/	1000	/	500-600	BETON	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Glissant talon lèvre	/	/
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	160-200-315	PVC	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Glissant talon lèvre	/	/
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	400	PVC	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Glissant talon lèvre	/	/
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	150-200-300	FONTE	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Glissant talon lèvre	/	/
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	500-600	BETON	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Glissant talon lèvre	/	/
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	300-400	BETON	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Collé tulipe	/	/
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	250	PVC	Plastomère	Glissant talon lèvre	/	/



Type d'élément	Echelon	Diamètre principal (mm)	Hauteur utile (mm)	Diamètre de sortie (mm)	Nature du matériau de sortie	Type(s) joint pour la colonne	Type(s) joint pour sortie	Complément gamme avec usine N°	Appellation commerciale
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	800-1000	BETON	Plastomère	Collé tulipe	/	/
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	200	GRES	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Glissant talon lèvre	/	/
ELEMENT DE FOND PLAT	/	1000	/	200	PVC/FONTE	Plastomère ou Glissant talon lèvre	Glissant talon lèvre	/	/

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Normes NF EN 1917:2003 (P 16-346-1) et NF P 16-346-2:2003

CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

Éléments de fond

- Diamètre intérieur : ± 10 mm
- Écarts planéité et équerrage : ≤ 1 % du Diamètre intérieur
- hauteur > 1 m : $\pm 1,5$ % de la hauteur déclarée.
- Écart d'ovalisation ≤ 1 % du Diamètre intérieur
- Pente de banquette : 13 % ± 5 %

Têtes réductrices

- Diamètre ouverture en tête: 600 à 650 ± 10 mm sur la valeur annoncée
- Hauteur utile ≤ 1 m : ± 10 mm
- Hauteur utile > 1 m : $\pm 1,5$ % de la hauteur déclarée

Pour les têtes réductrices à trou centré, la distance "D"

entre le sommet de la tête réductrice et le bord supérieur du

premier échelon doit être au moins de 250 mm et au plus de 550 mm,

Pour les éléments de fond, la distance "D" entre le bord supérieur du

dernier échelon et la banquette est ≤ 650 mm

Diamètre intérieur théorique des cunettes

Diamètre intérieur théorique des cunettes (mm)	Moyenne des mesures %
≤ 250	± 3 avec un mini de 5 mm
$250 < D_i \leq 600$	± 2
> 600	$\pm 1,6$

Éléments droits

- Diamètre intérieur : ± 10 mm
- Hauteur utile (définie par le fabricant) :
 - . ≤ 1 m : ± 10 mm
 - . > 1 m : $\pm 1,5$ % de la hauteur déclarée
- Écarts planéité, équerrage et ovalisation : ≤ 1 % du Diamètre intérieur

Dalles réductrices

- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm ± 10 mm sur la valeur annoncée

Échelons

- Projection minimale : 120 mm
- Espacement : compris entre 250 et 350 mm

Rehausses sous cadre

- Hauteur ≤ 250 mm
- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm ± 10 mm sur la valeur annoncée

Tuyaux/regards

- Diamètre du tuyau : ≥ 800 mm
- Diamètre du regard : ≥ 1000 mm

ENROBAGE DES ARMATURES PAR LE BÉTON

L'épaisseur d'enrobage est supérieure ou égale à la plus grande des valeurs suivantes : 20 mm - 1,25D (dimension maxi du granulat)

ÉTANCHÉITÉ (sous déviation angulaire et cisaillement pour les éléments de fond)

Les éléments de regards assemblés avec leur garniture et/ou dispositif d'étanchéité ne doivent pas présenter de fuite après 15 minutes à une pression de 50 kPa (la tache d'humidité ne constitue pas une fuite).

RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- . **Élément droit** : résiste à une charge (Fn) de 30 kN/m - Pour béton armé : à 0,67 Fn la fissure n'a pas une largeur $> 0,3$ mm sur une longueur de 300 mm
- . **Dalle réductrice et tête tronconique** (dont la hauteur de pente est inférieure à DN - D Ouverture) : elles doivent résister à une charge de 300 kN.
Pour béton armé : aucune fissure $> 0,15$ mm après suppression de la charge $F_p = 120$ kN.
- . **Tuyaux/regards** : ils doivent résister à une charge de 160 kN.
- . **Résistance caractéristique du béton** (éléments de fond, rehausse, têtes réductrices - dont la hauteur de pente est supérieure à DN - D Ouverture) :
Définie par le fabricant mais pas < 40 MPa.
- . **Échelons** :
 - **Essai de flexion** : sous une charge de 200 daN, ils ne doivent pas présenter de déformation élastique > 10 mm.
Après relâchement de cette charge, ils ne doivent pas présenter de déformation rémanente > 2 mm.
 - **Essais d'arrachement** : sous charge de 500 daN, il n'y a ni arrachement, ni fissuration du béton.
- . **Éléments de regards collés (fonctions étanchéité et manutention)** : aucune détérioration du plan de collage le plus sollicité après essai de traction (charge d'épreuve: 4 x masse sous jacente au plan de collage; durée 3 minutes).

DURABILITÉ

Rapport E/C $\leq 0,45$

Absorption d'eau $\leq 6,0$ %

Teneur en chlorures : Béton non armé ≤ 1 % - Béton fibré acier $\leq 0,4$ % - Béton armé $\leq 0,4$ %

Durabilité des assemblages : La déformation max. du joint dans l'assemblage Élément vertical/tuyau de raccordement doit être ≤ 65 % de la hauteur du joint

MANUTENTION

Les dispositifs de manutention intégrés aux produits sont autorisés dans la mesure où ils ne nuisent pas à la fonctionnalité et aux caractéristiques du produit. Les exigences en matière de sécurité concernant ces dispositifs ne relèvent pas de la présente marque NF et il a lieu de se reporter à la réglementation en vigueur.